

COMMUNE DE LIBERCOURT

BUDGET COMMUNE

DÉLIBÉRATION

Nombre de membres en exercice	28	ANNEXE N°2
Nombre de membres présents	23	
Nombre de suffrages exprimés dont par procuration	26	
Votes abstentions		pour 06

Date de la convocation 25/03/2024
Séance du 4 avril 2023 à 18h30

SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le 4 avril 2024 réuni sous la présidence de M Daniel MACIEJASZ, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par le comptable après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte administratif dressé par le maire

1° Lui donne acte de la présentation du compte de gestion, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTE OU EXCÉDENT
Résultats reportés		600 000,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €	
Opérations de l'exercice	8 358 601,32 €	10 514 091,48 €
Totaux	8 358 601,32 €	11 114 091,48 €
Résultat de clôture		2 755 490,16 €

Besoin de financement
Excédent de financement

0,00 €
3 677 475,34 €

Restes à réaliser DÉPENSES
Restes à réaliser RECETTES

857 607,83 €
103 276,00 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement

2 923 143,51 €

Je soussigné, Maire, les identifiés de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve, et garantit la sincérité des restes à réaliser,

et que les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

ont été affectés comme suit l'excédent de fonctionnement,

au compte 1068 (recettes d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2 155 490,16 €
600 000,00 €

Ont signé le registre des délibérations **Daniel MACIEJASZ, Alain COUILLIER, Karina BOUNALI, Daniel KANIA, François LAGACHE,**

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable

Alain Couillier, Enric Rousseau, Christian Couette, Agnès Coullier, Lydie Ruysschaert, Marie-Madeleine Coullier, Vincent Vandenberghe, Vincent Vandenberghe, Corinne Dierckx, Nicolas Coullier, Jean-Marc Déruelle, Véronique Potyka, Rachid Derouiche, Vincent Vandenberghe, Alice Nochez-Huy, Nathalie Berton, Valérie Inversin, Anne-Sophie Ostrowski, Mélissa Debray, Pauline Bétournay, Alice Nochez-Huy, Nathalie Berton, Alexis Legendre, Aicha Bouhout-Leaba, Sébastien Hubert

